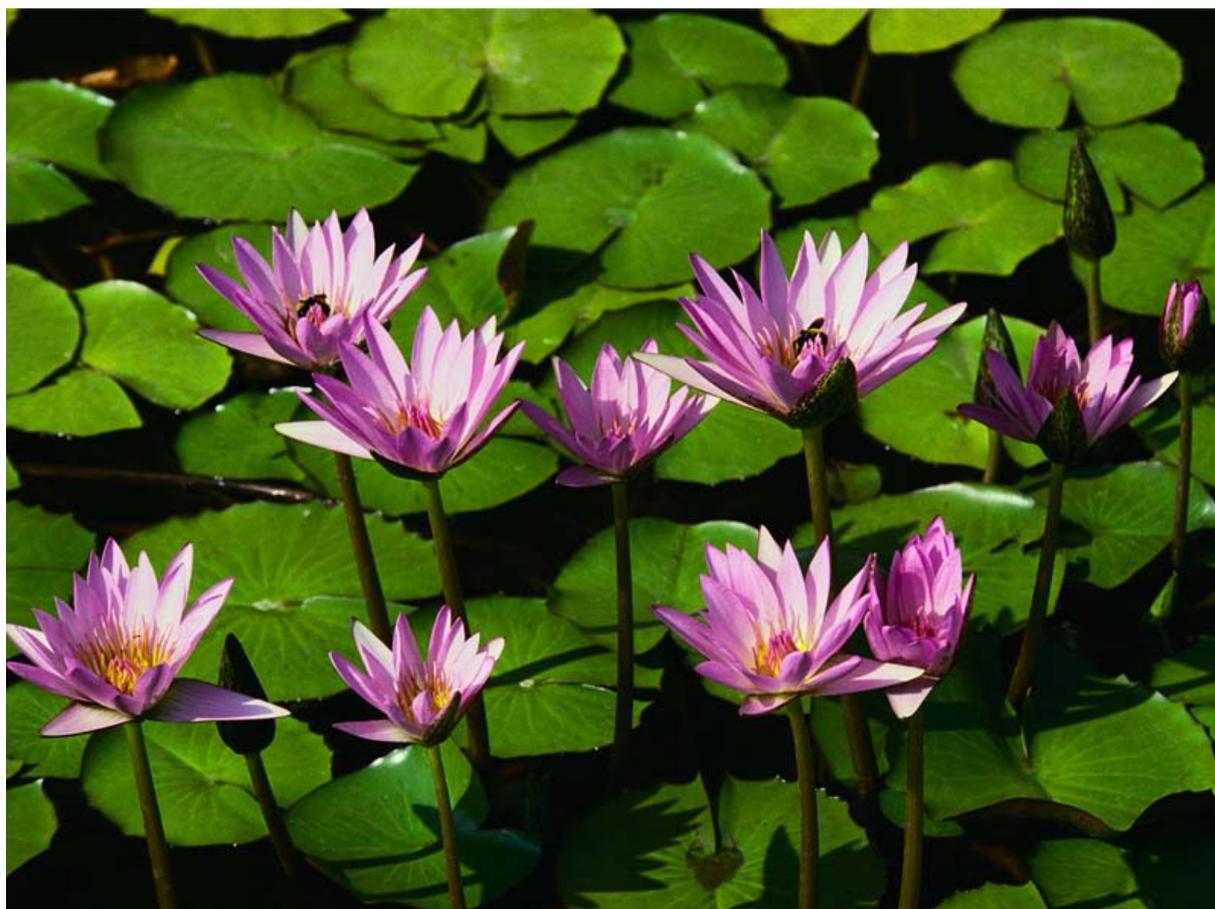


BULLETIN *D'INFORMATION* *A.D.E.P.R.A.*



Responsable de rédaction : BIRTEL Helmut
Association de Défense de l'Environnement de Petite-Rosselle et Alentours
75 avenue de Schoeneck ---57540 Petite-Rosselle --- tél. 03.87.85.89.47

Une des préoccupations mondiale est la préservation de l'eau potable. C'est également une de nos préoccupations principales dans un futur proche.

L'eau potable, actuellement encore abordable et abondante devient cependant de plus en plus chère. Paradoxalement, lorsque la consommation diminue, c'est le constat fait sur notre secteur, cela ne fait pas diminuer notre facture d'eau car cela ne plait pas à l'exploitant (Véolia) qui demande illico une taxation sur l'assainissement, histoire de ne pas être pénalisé par la baisse de la consommation.

Ce qui nous inquiète encore davantage c'est l'obligation qui nous est faite d'aller toujours plus loin pour nous alimenter en eau potable et en conséquence de payer dans le prix de cette eau tous les travaux de forage et de pose de canalisations supplémentaires nécessaires. Nous payerons, en fait, le prix de la pollution des nappes phréatiques dégradées par les échanges d'eau dû à l'ennoyage des puits de mines et de l'avancée des nappes salines vers notre secteur d'approvisionnement. La règle du pollueur payeur passe, là aussi, une nouvelle fois à la trappe.

Dans le cadre de la méthode mise en place pour le traitement des déchets ménagers, si nous sommes partie prenante, nous estimons avoir également notre mot à dire sur différents points, notamment sur les coûts et leurs répercussions sur les consommateurs que nous sommes. Nous serons vigilant si des problèmes de pollution survenaient au niveau de la méthanisation des fermentescibles,

Nous aurons également à surveiller la fin des travaux miniers notamment les loupés qui, malgré les affirmations de Charbonnage de France, ne manqueront sûrement pas d'arriver. (*Voir ci-dessous les aléas dans le Bassin de la Ruhr.*)

Dans la région de la Ruhr comme en Lorraine, où les puits ont fermé, la dégradation des sous-sols fait peser sur les habitants de graves menaces.

Sur divers sites de la Ruhr, on constate des effondrements de terrain de vingt-cinq mètres de profondeur sur le tracé des anciennes galeries. Un tiers de la région serait envahi par l'eau sans l'action de pompes fonctionnant jour et nuit, tout comme en Lorraine où les derniers puits de mine ont fermé plus tard. Or les pompes installées dans le sous-sol sont maintenant également à l'arrêt et les habitants redoutent, malgré les affirmations de CDF, de voir les mêmes effets

Le traitement des différents bassins à schlamms du secteur Wendel fera l'objet de toute notre attention .

L'usine d'incinération de Velsen, dont la capacité passe de 210 000T/an à 255 000 T/an sans que cela gêne apparemment les politiques communaux. Pas d'enquête publique exigée

Tous les problèmes annexes de pollution, qui nous tombent dessus régulièrement.

Sur le plan communal, nous tenons à rappeler que le rôle de s'occuper de la santé et du bien être des habitants d'une commune et de prendre les mesures qui s'imposent, appartient au maire et non pas à une association. Le rôle d'une association de défense de l'environnement est de montrer ce qui ne va pas. Ce n'est sûrement pas en évacuant les problèmes ou en les cachant que l'on rendra le service que les habitants sont en droit d'attendre de ceux qui sont en charge de la gestion des affaires municipales. A chacun son rôle.

Helmut BIRTEL

SOMMAIRE

- ❖ **Rapport d'orientation**
- ❖ **Enquête publique sur l'extraction des schlamms du BAMAG – SIMON**
- ❖ **Usine de VELSEN augmentation de capacité**
- ❖ **Extraction des schlamms de la carrière St. Charles**
- ❖ **Le radon 2^{ème} cause de décès par cancer du poumon**
- ❖ **Centre de méthanisation : Biogaz et culture Bio dans les serres du centre de méthanisation**



Bassin à schlamms St Charles

Dans le bulletin d'information « ADEPRA » de janvier 2007 nous avons informé nos adhérents du problème que pose la vidange du bassin à schlamms Saint Charles . La circulation incessante et dangereuse des camions pour le transport des matériaux de consolidation des berges avait provoqué la colère des riverains. Devant l'inertie de la mairie, les riverains se sont pris en main, ont rédigé une pétition qui devait être remise à la Sous-préfecture à qui l'ADEPRA a demandé un rendez-vous dès le 30 novembre 2006.

Le 12 février 2007 nous parvenait la réponse du Sous-préfet : Se référant à la réunion du GIATM (Groupe d'Information sur l'Arrêt des Travaux Miniers), il rappelait ce que nous savions déjà, à savoir que *« Les schlamms appartiennent à la SNET. Cependant, leur exploitation n'est pas réellement envisageable dans le contexte actuel au regard des difficultés d'accès au site, enclavé entre la commune de Petite-Rosselle et une zone d'intérêt écologique (vallée du Schafbach) »*

Par contre il faut noter que cette lettre passait sous silence notre demande de rendez-vous avec le Sous-préfet... Les pétitions avaient été faites, elles devaient être remises à qui de droit.

Fin mars une délégation composée de riverains et de membres de l'ADEPRA s'est donc présentée à la Sous-préfecture, ils ont été reçus pendant plus de 30 minutes par le secrétaire général. Ce dernier a pris note des différents aspects du problème et a conseillé de prendre rendez-vous avec le Maire de Petite-Rosselle. Il a semblé surtout attentif aux problèmes liés à la circulation routière et à l'existence de la zone ZNIEFF (*Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique*) dont personne n'a tenu compte. Les 10 feuilles de pétitions comptant 109 signatures lui ont été remises, accompagnées d'une lettre au Sous-préfet.

Dans la foulée, la délégation ADEPRA s'est rendue à la mairie de Petite –Rosselle avec les photocopies des pétitions et de la lettre au Sous-préfet; le Maire étant absent, elle a été reçue par Mme Koenig en salle de réunion. Celle-ci s'est dite choquée par la pétition, prétendant que toutes les règles ont été respectées dans la mise en place et l'exécution des travaux de consolidation de la falaise du bassin St Charles (Avis aux riverains, constat de l'état des lieux, signalisation routière, sécurité des transports, nettoyage de la chaussée...), ce que contestait la délégation qui lui a remis la copie du dossier déposé à la Sous-préfecture (Pétitions+Lettre).

La délégation a demandé des précisions sur l'avenir du bassin et des schlamms :

Mme Koenig a reconnu que le Maire attend des propositions de vente du bassin St Charles et des terrains entourant les étangs du vallon du Schafbach mais qu'aucune décision ne peut être prise en l'état actuel de la tractation ; il y aura un délai de 2 mois pour répondre aux propositions.

La délégation, faisant référence à ce qui s'est passé avec le terrain de l'atelier central et face à des acquéreurs privés dont certains se seraient déjà manifestés, a demandé à la municipalité, d'exprimer clairement et solidairement une position refusant tout transport des schlamms par camion et qu'elle indique dès à présent, sa volonté de faire usage de son droit de préemption pour l'achat du terrain.

Pour les schlamms, la SNET en est toujours propriétaire, mais elle ne sait toujours pas comment elle les évacuera si elle décide de les récupérer à partir de l'échéance prévue de 2010 ou 2012 .

Mme Koenig a réaffirmé la position du Maire qui refusera l'autorisation de transport par voie routière en traversant Petite-Rosselle. La délégation, considérant que cette position n'engageait en définitive que le Maire en fin de mandat, a insisté sur la nécessité d'un engagement identique et formel du Conseil Municipal de ne pas autoriser le transport des schlamms par camions dans rues de la localité. Actuellement la SNET n'envisagerait qu'une évacuation par l'Allemagne avec dépôt en un lieu et dans des conditions non précisés...

La 1ère Adjointe semblait ignorer le classement ZNIEFF de ce secteur, par contre elle a reconnu que l'attitude des autorités allemandes dans la gestion des structures polluantes en bordure de frontière (Augmentation de la capacité de l'usine d'incinération et de la hauteur envisagée pour le dépôt de cendres) pose problème actuellement encore et de plus en plus ... La délégation a estimé que la municipalité devait absolument faire preuve de fermeté et non de complaisance dans ces dossiers, en particulier dans la volonté d'augmentation de la capacité de l'usine d'incinération que le Maire de Grande-Rosselle encourage en obtenant un vote unanime de son Conseil.

Info : Le Conseil Municipal, dans sa séance du 29 mai 2007, a finalement adopté à l'unanimité une motion présentée par la Commission de l'Environnement précisant que l'évacuation des schlamms par voie routière est à exclure. Cette motion n'est qu'une première étape qui le moment venu devra, le cas échéant, se concrétiser par un refus clair et net. **Une affaire que nous suivrons de près**

**AUGMENTATION DE LA CAPACITE D'INCINERATION DE DECHETS
MENAGERS ALLEMANDS A L'USINE DE VELSEN SITUEE A 180 METRES
DE PETITE-ROSSELLE**

L'article du R.L. du 4 mars 2007 amène de la part de l'ADEPRA les remarques suivantes :

L'augmentation de la capacité de l'usine de Velsen progresse de jour en jour sans que cela inquiète, apparemment, la municipalité de Petite-Rosselle. De +30 000 T/an en juillet 2006 à + 45 000 T/an aujourd'hui, l'usine passerait de 210 000 à 255 000 T/an. Rappelant au passage que nos luttes passées avaient eu comme conséquences, entre autres, de ramener le tonnage initialement prévu pour cette usine de 330 000 T/an à 210 000 T/an.

En juillet 2006, l'ADEPRA a été invitée, avec une délégation de la municipalité de Petite-Rosselle, à une réunion d'information sur l'usine et sur le crassier de Velsen. A notre grande surprise, la réunion animée par le directeur de l'ESV (exploitant), sans ordre du jour et sans support écrit, fut uniquement axée sur l'usine de Velsen sous forme de questions réponses du genre ; « vous posez des questions on vous répond ».

Deuxième surprise, la remarque du maire de Petite-Rosselle soulignant l'intérêt de cette réunion et considérant qu'elle pourrait déboucher sur un accord réciproque. L'ADEPRA a immédiatement fait une mise au point en rappelant que nous nous sommes battus contre cette usine, que sa position sur la dangerosité d'une telle usine sur ce site dans une vallée classée ZNIEF, n'avait pas changé et encore moins par rapport à la démarche d'en augmenter la capacité. Considérant ce type de réunion comme une fumisterie, l'ADEPRA a fait savoir qu'elle n'irait plus à ce genre de réunion alibi.

Nous étions par contre demandeur d'une étude d'impact coté français (non réalisée lors de l'enquête publique pour la

construction de l'usine) ne serait-ce que pour combler le vide actuel.

Mi-février une lettre du maire de la commune nous informe que le dossier d'augmentation de la capacité de traitement annuel de l'usine de Velsen pouvait être consulté en mairie au service technique.

Après quelques déboires du type refus d'effectuer des photocopies nécessaires à une étude approfondie, refus de pouvoir emprunter le dossier ...nous avons quand même pu relever quelques points de nature à tempérer l'enthousiasme de l'équipe municipale (RL du 4.03.07)

Des mesures d'air ont été effectuées en 5 points de Petite-Rosselle dans l'axe des vents dominants. A noter que cet axe a changé puisque lors de l'enquête initiale, aucune mesure n'avait été réalisée à Vielle-Verrerie. Pour notre part, même sans appareil de mesure, nous constatons journalièrement la présence de poussières. Mais celles-ci ne sont pas prises en compte puisque pas assez fines pour être classées PM10. D'ailleurs le dossier prévoit une augmentation de ce taux de particules fines, causes d'asthmes, de cancers et de problèmes cardio-vasculaires. Au dernier relevé fourni par l'usine (le 25.02.07) nous constatons que la moyenne hebdomadaire des poussières rejetées été remontée à 0,92 mg/M3. Nous rappelons au passage que cette moyenne était de 0,17 mg/M3 au démarrage de l'usine.

Et pourquoi un industriel ferait-il procéder à une série de mesures complémentaires alors qu'elles ne sont pas obligatoires ? Veut-on nous faire croire que « la pollution est acceptable » en minimisant les résultats : pendant la campagne de mesures, l'usine d'incinération était à l'arrêt durant plusieurs semaines....

Dans le dossier, on explique que la hauteur de la cheminée de l'usine permet l'évacuation des fumées au-dessus de la décharge de Velsen. L'altitude prise en compte pour la cheminée est de 300 m, alors que la décharge, elle, culmine pour le moment à environ 316m. L'enquête publique pour la construction ainsi que le jugement du tribunal administratif de Sarrelouis impliquaient pourtant que la hauteur de la décharge ne dépasse pas la cote 300 m. de la cheminée. Il paraît que les vents, capricieux, emmènent les rejets plutôt vers Klarenthal et Schoeneck, Ouf à Rosselle on est sauvé ! mais, au fait, les gens de Schoeneck le savent-ils ? Visiblement plusieurs paramètres ont

totallement été ignorés dans cette présentation.

Contrairement à ce que l'article du 4 mars 2007 pourrait faire croire, il n'y a pas eu de mesures spécifiques pour la dioxine, les chiffres indiqués sont issus du relevé pratiqué une fois dans l'année alors que l'usine déverse ses rejets tous les jours. La dioxine ayant comme particularité de s'accumuler dans l'organisme et d'être cancérigène, il est réjouissant que soit repris en chœur : « tout va très bien Madame la Marquise » D'autre part, même pour un taux de rejet identique aux normes précédentes, l'augmentation des volumes à l'entrée augmente d'autant en quantité le volume des rejets à la sortie.



« USINE D'INCINERATION : POLLUTION INSIDIEUSE MAIS BIEN REELLE ! »

Enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter les schlamms des bassins du BAMAG

Suite à notre consultation du dossier de demande d'autorisation d'exploitation des schlamms du BAMAG à SIMON sud, nous avons noté plusieurs points qui nous semblent pas assez explicites ou non traités.

Nuisances :

- Nous n'avons pas trouvé d'étude sur les niveaux sonores générés par les engins d'exploitation, ni sur l'impact des vibrations de ces derniers (proximité de deux lotissements sur Forbach et Stiring-Wendel + Lycée Camille WEISS)
- Par ailleurs, sur l'état définitif du site du BAMAG après exploitation, le dossier pêche par absence de précisions sur la qualité des terrains rendus libre pour une urbanisation.

Sécurité :

Dans la catégorie des risques présentés comme sérieux dans le dossier nous notons les risques liés à la circulation externe sur le trajet PA – CEH, ainsi que les risques incendie liés à l'utilisation d'hydrocarbures.

- La proximité du Lycée précité et des lotissements riverains posent la question des moyens de sécurité et des secours mis en place en cas d'incendie sur les engins (hydrocarbures)—qui intervient et quel plan d'alerte ?
- Pas de système de lavage des roues des camions. Des schlamms sur la route la rende glissante donc dangereuse pour la circulation des voitures. Cette portion de route est réputée dangereuse (plusieurs accidents de voitures pour dérapage + renversement de camions transportant des schlamms vers la centrale Emile Huchet.
- Absence de trottoirs sur cette zone (pas de protection pour les élèves du lycée Condorcet se rendant à pied en ville)

Transport des schlamms :

- Lors de la première enquête publique pour l'extraction et le transport des schlamms de la carrière Simon, la voie ferrée permettant l'acheminement par rail existait jusqu'au carreau du puits Simon. Nous nous étions alors, clairement et logiquement, déclarés opposés au transport des schlamms par route et demandions un transport par rail. Aujourd'hui, nous notons la préoccupation de la DRIRE allant dans le même sens alors que cette voie ferrée a, depuis, été entièrement démantelée par VFLI. Les réveils tardifs ne montrent qu'une seule chose, c'est que le réveil vient toujours après le sommeil. Nous aurions souhaité que cette préoccupation prenne réalité et soit défendue lors de la première enquête publique lorsque tout été encore possible.
- Nous notons aussi que les rotations de camions vers la centrale Emile Huchet et retour, vont passer de 60 camions autorisés à 80 camions. A ceci se rajoute les rotations de camions A/R amenant les schlamms du BAMAG à la carrière SIMON pour y être mélangés.
- La capacité de 50.000 T de schlamms ajoutés a la capacité initiale de 2,4 million de T. de la carrière Simon augmente la durée d'exploitation d'autant ce qui explique la demande une nouvelle demande d'autorisation de transport rallongée de ce fait à 7 ans.
- Le payement à la rotation amène souvent des vitesses excessives. La limitation de vitesse à 30 km/h risque d'être un vœux pieux même à l'intérieur du site du Bamag qui n'a pas la configuration de la carrière Simon.

L'Institut de Veille sanitaire (InVS) publie une étude dans son Bulletin épidémiologique hebdomadaire, alertant sur le caractère mortel du radon. Ainsi, 5 à 12% des décès par cancer du poumon seraient imputables à l'exposition domestique au radon.

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, inodore, parfaitement indétectable par les sens. Il s'accumule dans les pièces les moins ventilées et peut-être très dangereux à haute dose. C'est un agent cancérigène pulmonaire certain chez l'homme. Il est classé dans le groupe I dans la Classification du centre international de recherche sur le cancer (Circ). Il serait particulièrement présent dans les sous-sols granitiques.

Dans son bulletin hebdomadaire, l'InVS précise qu'il est la deuxième cause de décès par cancer du poumon, après le tabac. Cependant, *"c'est seulement une exposition cumulée, c'est à dire au quotidien et sur plusieurs années qui peut induire un risque accru de cancer du poumon"*.

Sur les 25 134 cas de décès par cancer du poumon recensés par l'Inserm en 1999, dans 1 234 à 2 913 des cas, l'exposition domestique au radon en serait la cause. Ces chiffres datent mais pourraient, selon l'étude, être généralisés à la période actuelle. La principale raison est que depuis huit ans, aucune mesure nationale n'a été prise afin de limiter la concentration de radon dans les habitations.

Le radon est un gaz radioactif, dérivé de la décomposition du radium. Il est hautement cancérigène, il provoque le cancer du poumon et de la gorge. La population est soumise à ces effets néfastes dans des locaux fermés, surtout dans les mines (uranium, charbon, divers métaux...), dans des grottes, mais également dans les logements

(Centre du radon Institut Central des Mines, avec son siège à Katowice)

Lorsque cesse la ventilation forcée des travaux, le méthane (essentiellement dans les mines de charbon), le monoxyde ou le dioxyde de carbone, mais aussi le radon qui s'accumulent dans les vides souterrains, peuvent migrer vers la surface, sous l'effet de la remontée des eaux ou d'un différentiel entre les pressions barométriques au sein des travaux et en surface, et conduire à un risque d'explosion, d'intoxication ou d'asphyxie pour les personnes exposées.

Dossier « gérer l'après-mines » Magazine N°4 Mars 2002 de l'INERIS

L'ennoyage des mines provoque une poussée des gaz du fond, méthane et radon, vers la surface. Les mesures prises par CDF consistent à éviter les concentrations de méthane (gaz explosif avec un mélange d'air au taux critique) en installant des exutoires à gaz. Le gaz méthane est ainsi rejeté à l'air libre, le radon (le cas échéant) aussi.

Question : Les teneurs en radon sont elles contrôlées, et si oui, par qui ?

INFO --- MANIFESTATIONS A.D.E.P.R.A

- ❑ DORFFEST 2007 : 1^{er} et 2 septembre 07
- ❑ BOURSE DES PLANTES : 6 octobre 07 de 9 h. à 18 h. au foyer municipal avec la participation de la bibliothèque municipale et les jardin ouvriers
- ❑ ANIMATION ESTIVALE proposée par l'ADEPRA :
 - +++ Visite des jardins ouvriers le mardi 17 juillet 07
 - +++ Sortie piscine à Sarreguemines l'après-midi du mardi 24 juillet 07
 - +++ Sortie piscine à Creutzwald le matin du mardi 07 août 07

CENTRE DE METHANISATION DE ZÜRICH CULTURE BIO DANS LES SERRES ET BIO GAZ POUR VOITURES



**RIEN NE SE PERD DANS CE CENTRE DE METHANISATION, A PART QUELQUES REFUS MINIMES !
LA POPULATION EST PRETE A S'INVESTIR MAIS ESPERE EN CONTRE PARTIE, POUR CETTE
EXPLOITATION FUTURE A MORSBACH, DES RETOMBES BENEFIQUES ET PALPABLES POUR TOUS.**



Le biogaz est l'une des seules énergies renouvelables à pouvoir être transformée sous toute forme d'énergie utile, électricité, chaleur, carburant, injection dans le réseau de gaz naturel. Il faut, en conséquence, apporter un réel soutien à la filière biogaz carburant. Aujourd'hui on est bien loin d'utiliser tout le potentiel des déchets organiques, et il n'est pas nécessaire de prendre sur la production agricole. Dans le domaine de la production et de l'utilisation de biogaz, la France est bien en retard par rapport aux autres pays européens .

Ce coupon de cotisation ne concerne que les nouveaux adhérents ou ceux qui auraient oubliés de cotiser en début d'année

COTISATION POUR L'ANNEE 2007

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____

Cotisation annuelle : 11 Euros

Bulletin à envoyer avec chèque libellé au nom de l'ADEPRA à l'adresse ci-dessous :

**ADEPRA – Association de Défense de l'Environnement de Petite-Rosselle et Alentours
75 avenue de Schoeneck 57540 Petite-Rosselle -- tél. 03.87.85.89.47**